



COMPTE RENDU
REUNION PLENIERE DU 2 JUILLET 2019

Diffusé le : 28.11.2019
Secrétaire de séance :
Christelle TIRMAN

Présents :

Alain WACHEUX	Président de la CoABBALR
Pierre DURIEZ	B.G.E. Hauts de France
Michel BAUDAILLIER	Féd. Générale Retraités Fonction Publique Pas de Calais
Aurélie BOUTELLIER	Asso. Les PC de l'Espoir
Véronique CARPENTIER	GrdF
Michel CUVELIER	APEI Arrondissement de Béthune
Jean-Marie CORDONNIER	Chambre d'Agriculture Nord/Pas de Calais
Yannick DELPLANQUE	Asso. Conseil Citoyens de Cauchy-à-la-Tour/Auchel
Daniel DOURLENS	Asso. Droit au vélo pour Béthune et sa région
Guilbert FREDDY	Chambre des métiers et de l'artisanat du Pas-de-Calais
Guy BIRLOUEZ	Asso. Pour la Promotion des Puits Artésiens
Brigitte HANNOIR	Asso. Femmes responsables
Yolande AGBEKO	Asso. Chemins vers l'Emploi Isbergues
Annie ADANCOURT	UDCCAS62
Pascal QUINTIN	Comité départemental du Tourisme du Pas de Calais
Geneviève COILLIOT-LUGEZ	Association Béthune Nature
Gabriel DELBARRE	Jam's Band Cambrin
Daniel LAIGLE	Asso. Croqueurs de pommes (Burbure)
Joël LEMEE	FO
Jean-Louis LUGEZ	Comité historique et artistique de la région de Béthune – VP du CD
Vincent MOLCRETTE	FSA Béthune – VP du CD
Guy BIRLOUEZ	Asso. culturelle et patrimoniale de Gosnay
Nicolas AUGIS	VEOLIA
Thierry COULOMBEL	Directeur de Cabinet CABBALR
Julien FOURNEZ	Responsable du Plan Climat Air Energie CABBALR
Clément FONTAINE	Chargé de mission Climat Air Energie CABBALR
Mme PENNEQUIN	Bureau d'Etude JPC Partener
Mme LAFONTAINE	Bureau d'Etude JPC Partener
Delphine PARENT	Chargée de mission CLS – service à la population CABBALR
Guillaume GRAS	Maire Calonne-Ricouart
Nathalie MOREAU	Elue
Marlène LINGNO	Elue
Robert MILE	Elu
Annie LAMIAUX	Auditrice libre
Jean-Michel BAILLEUL	Tête de liste Lillers
L. PLOEGE	Office de la jeunesse
Freddy GRAS	Retraité
Mathilde FUZELLIER	Auditrice libre
Philippe BLAIRY	Auditeur libre
Pascale BLAIRY	Auditrice libre
Jocelyne MARTIN	Auditrice libre
Ambre MARSILI	Auditrice libre
Jean-Baptiste MULLET	Auditeur libre
Valérie HESLOIN	Auditrice libre
Denis MARSOLLIER	Auditeur libre
Michel SOLTYS	Auditeur libre
Olivier OLEK	Auditeur libre

Josette DAUTRICHE	Auditrice libre
Catherine POTTEEUW DE VIDTS	Auditrice libre
Anaïs GARGOT	Auditrice libre
Monique AIME	Auditrice libre
Léa BODIN	Auditrice libre
Michel LAROCHE	Auditeur libre
Céline OURDOUILLIE	Auditrice libre
Sophie LAGODKA	Auditrice libre
Anne BOULENT	Auditrice libre
Philippe BOULENT	Auditeur libre
Colette SOUILLIART	Auditrice libre
Blandine BRIEF et son époux	Auditeurs libres

Excusés :

Raymond GAQUERRE	Vice-président en charge du Plan Climat Air Energie Territorial
Eugène PERU	Président d'honneur C.D.
Alain CUISSE	Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
Bernadette CAPELLE	CIDFF
Michel WALLE	ASADI
André DELORY	DDEN
Thibaut GHESQUIER	Asso. Noeux environnement
Mathieu HAUER	MJEP Isbergues
Christian LARIVIERE	Asso. des journalistes du Pas-de-Calais
Véronique TRINEL	Maison régionale de la poésie Beuvry
Jean-Pierre PAKULA	Ordre National du Mérite

POUVOIRS

MANDANT			MANDATAIRE		
NOM	STRUCTURE	COLLEGE	NOM	STRUCTURE	COLLEGE
Véronique TRINEL	Maison régionale de la poésie Beuvry	4	Aurélié BOUTELLIER	Asso. Les PC de l'Espoir	1
Bernadette CAPELLE	CIDFF	4	Geneviève COILLIOT-LUGEZ	Asso. Béthune Nature	4
André DELORY	DDEN	2	Geneviève COILLIOT-LUGEZ	Asso. Béthune Nature	4
Michel WALLE	ASADI	4	Jean-Marie CORDONNIER	Chbre d'agriculture région Nord/Pas de Calais	1
Alain CUISSE	Chbe de commerce d'industrie de région	4	Pierre DURIEZ	BGE Hauts de France	1
Jean-Pierre PAKULA	Ordre National du Mérite	4	Pierre DURIEZ	BGE Hauts de France	1

M. DURIEZ salue les membres présents et rappelle que la réunion se déroulera en 2 temps :

- points sur les travaux du Conseil de développement entre membres du Conseil
- présentation publique du Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026 qui est dans sa phase de consultation de la population. Il a donc été décidé de profiter de la réunion plénière pour présenter le projet à l'ensemble de la population. Le Conseil de développement devra donner un avis sur le PCAET.

A l'issue de cette présentation, chacun pourra s'exprimer par oral mais aussi par écrit dans une urne prévue à cet effet.

1^{er} temps :

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PLENIERE DU 5.03.2019

Concernant le dernier paragraphe de la commission « Transports », modifier dans ce sens « conférence à Béthune de Frédéric HERAN, auteur du livre « Le retour de la bicyclette » est reportée au 14 mars à 18h00. Elle s'intitule : « Comment réussir une ville cyclable ».

Pour la commission « Santé », modifier dans ce sens « ne va-t-on pas reculer encore plus loin l'hôpital de référence par rapport à Lens ». A la fin, « Au début de l'installation de la clinique, l'hôpital prenait en charge leurs analyses qui sont désormais assurées par un laboratoire privé. ».

M. QUINTIN souhaite être nommé dans le compte-rendu lorsqu'il prend la parole, notamment en ce qui concerne ses interventions sur le pôle multimodale de Béthune-gare, sur la gratuité instaurée sur Dunkerque, il déplore qu'il n'y ait pas de centre hospitalier départemental.

Sur ce dernier point, M. DURIEZ rappelle que le Conseil de développement avait déposé une motion et écrit à la ministre et à ce jour toujours pas de retour...

Modifier : « à Douai, il s'agit du système innovant EVEOLE... ».

Sous réserve de ces modifications, le compte-rendu est adopté à la majorité des membres présents. Il sera envoyé modifié aux membres.

M. DURIEZ interroge les membres sur la réception des courriels, car il y a eu quelques soucis récemment.

Il annonce l'envoi de la lettre d'information du mois de Juin diffusée à l'ensemble des membres du Conseil de développement et aux élus communautaires. Il invite les membres à diffuser cette lettre auprès de leur structure respective.

2 - POINT SUR L'ACTUALITE

- Prochaine **commission « Transports »** à la rentrée de septembre pour faire le bilan des quelques mois de fonctionnement du BHNS (fréquentation, dysfonctionnements...), avec son Directeur M. GEHIN. A ce sujet, M. LUGEZ invite les membres à faire part de leurs remarques et observations sur le sujet.

- Lancé en août 2018 par l'agglomération, le **Programme Alimentaire Territorial** a été approuvé par le Conseil Communautaire le 26.06.2019. Il répond à des objectifs de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Il participe à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts. Il s'appuie sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et définit un programme d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet.

Le PAT concerne aussi d'autres programmes territoriaux tels que le Plan Climat Air Energie Territorial, le Contrat Local de Santé, la stratégie du développement touristique, la politique du commerce...

341 habitants ont répondu à l'enquête de juin 2019.

160 acteurs engagés dans le système alimentaire territorial ont contribué à la définition des enjeux et à l'émergence des engagements suivants :

- Promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous
- Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires sur l'environnement, la biodiversité, le climat et la santé

- Cultiver l'identité du territoire et promouvoir le terroir et les spécificités locales

- Maintenir et développer une agriculture attractive et rémunératrice sur l'ensemble du territoire

- Structurer une nouvelle gouvernance alimentaire locale

M. DURIEZ assiste aux réunions au titre du Conseil de développement et il a été invité à s'inscrire dans les fiches pour que le Conseil de développement puisse coopérer. Mais certaines structures du Conseil sont déjà

partie prenante donc M. DURIEZ trouve plus judicieux que ce soient elles qui participent aux actions. Le Conseil de développement signerait la Charte d'engagement si les membres ne s'y opposent pas, ce qui est le cas.

Une réunion d'information sur ce PAT, aux membres du Conseil de développement, aura lieu le : 22 octobre à 18h00.

M. GUILBERT indique qu'une convention a été signée entre la Chambre des métiers et l'agglomération sur 4 ans pour redynamiser et maintenir les artisans et les commerces de proximité en mobilisant les maires des petites communes (74).

2^{ème} temps : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) 2020-2026

M. DURIEZ rappelle à l'assemblée ce qu'est un Conseil de développement, sa composition et son mode de fonctionnement.

Comme le Plan Climat Air Energie Territorial est en phase de consultation et de présentation, il est présenté ce soir aux membres du Conseil de développement ainsi qu'à la population.

M. DURIEZ excuse M. GAQUERRE en charge du dossier et salue et remercie M. WACHEUX, Président de la CABBALR, d'être présent.

Après avoir salué l'assemblée, M. WACHEUX remercie le Conseil de développement d'avoir profité de sa réunion plénière pour faire la présentation et la concertation sur le Plan Climat Air Energie Territorial aux membres du Conseil mais aussi de l'avoir ouverte à l'ensemble de la population.

C'est un document d'une importance considérable et très structurant. Pour le Pôle métropolitain qui regroupe 3 agglomérations, l'échelle du territoire est une échelle adaptée pour prendre en considération les enjeux et apporter un certain nombre de réponses. Chacun doit y contribuer et l'agglomération doit organiser un certain nombre de réponses et coordonner un certain nombre d'interventions.

Les premières démarches de l'agglomération en termes de climat étaient précurseurs dans le domaine. Ce sujet touche tous les domaines d'activité, tous les enjeux de la vie et beaucoup des compétences exercées par l'agglomération et elle doit donner des indications sur les contributions que tous les autres niveaux de collectivité peuvent apporter.

C'est pourquoi les observations et contributions seront très importantes.

La présentation est faite par 4 personnes :

- M. FOURNEZ, responsable du Plan Climat Air Energie,
- M. FONTAINE, Chargé de mission Climat Air Energie,
- Mme PENNEQUIN, Bureau d'Etude JPC Partener,
- Mme LAFONTAINE, Bureau d'Etude JPC Partener

Le PCAET est un document stratégique compte tenu de l'urgence climatique observée sur le territoire et à l'échelle de la planète. La loi oblige à contribuer aux objectifs internationaux, nationaux, régionaux en la matière et effectivement, pour l'agglomération, au travers de ses compétences spécifiques, et dans son rôle d'animateur, l'objectif est de proposer un plan qui réponde aux enjeux posés. La temporalité est différente, l'agglomération élabore un projet pour les 6 années à venir (2020-2026) mais il faut aussi définir un cap et des ambitions à long terme. En effet, les gaz à effet de serre sont une affaire de longue haleine donc il faut deux niveaux de réflexion.

Il faut trouver des solutions pour combattre mais aussi pour s'adapter. A ce jour, plus de 70 partenaires ont pu contribuer à l'ébauche de ce projet.

La procédure a démarré il y a un peu plus d'un an ½. L'année 2018 a principalement été consacrée à l'élaboration du diagnostic. 2019 est plutôt orientée sur l'élaboration d'une stratégie à court, moyen et long terme et à l'élaboration des différents projets structurants l'ensemble de cette politique. L'idée est désormais d'avoir un temps fort sur la concertation comme c'est le cas ce soir mais il y aura par la suite une concertation citoyenne avec un arrêt du projet pour la rentrée de septembre et une approbation pour la fin de l'année.

Résultats du diagnostic

3 grandes étapes pour élaborer un Plan climat :

- élaborer le diagnostic du territoire pour bien connaître son territoire et définir les enjeux

- élaborer une stratégie territoriale, des objectifs de réduction des consommations... qui sera validée par les élus

- faire travailler les acteurs du territoire pour faire émerger des actions sur l'ensemble du territoire

Ce diagnostic a permis au territoire de fixer un certain nombre de constats et de priorités pour savoir les enjeux sur le territoire.

De manière factuelle, on voit une évolution des températures depuis les années 70 sur le territoire avec + 1,4° de température moyenne annuelle, une baisse constante de jours de gèle (-1/3), une augmentation du cumul des précipitations.

En termes d'émission de gaz à effet de serre, plus de 3 millions de tonnes équivalence CO2 d'émission directe (11,6 tonnes équivalence CO2/habitant) ce qui nous place dans les émissions de la région. Pour la France, c'est à peu près 7 tonnes équivalence CO2/habitants. Ces émissions ont augmenté de plus de 15% en 10 ans.

3 secteurs se détachent pour l'ensemble des émissions directes et indirectes :

- le transport en 1^{er} (30% du volume d'émission totale)
- l'industrie (22% du volume d'émission totale)
- l'alimentation, comportement... (18% du volume d'émission totale)
- l'habitat résidentiel (15% du volume d'émission totale)
- autres secteurs (15% du volume d'émission totale)

En termes de projection, quant aux émissions de gaz à effet de serre, une réduction potentielle de 80 % à l'horizon 2050 est envisagée.

Les consommations énergétiques du territoire : 8.668 giga watts/h par an d'où une facture énergétique de 700 millions d'euros/an sur le territoire avec une part très importante de l'industrie, du transport et du résidentiel (chauffage). Cette énergie est en grande partie issue des produits pétroliers, du gaz et de l'électricité (augmentation du tertiaire). On pourrait envisager une réduction globale de la consommation énergétique de 40% sur le territoire à l'horizon 2050 en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

La production d'énergie renouvelable (couverture actuelle du territoire (2%) et potentiel de développement de ces énergies). Production actuelle 0,1 giga watt/heure/an en électricité et 42 giga watt/heure/an en thermique. 57% de cette production est issue de la valorisation des déchets et 34% assurée par l'éolien sur le territoire. La couverture des besoins pourraient atteindre 40% en termes de potentiel entre les consommations restreintes en 2050 et celles de la production d'énergies renouvelables (énergie renouvelable, éolien, photovoltaïque, solaire thermique, méthanisation et production gaz de mine).

La qualité de l'air : problématique en termes de non-conformité sur l'ozone, les particules fines, émission assez élevée au Nord/Est et à l'Est du territoire. La collectivité a fait une modélisation sur la commune de Billy-Berclau par rapport à la N47 et des industries. Cette problématique de l'air se retrouve autour des grands axes routiers en zone urbaine, à croiser avec la carte du bruit. Environ 34.000 personnes exposées à la pollution de l'air selon les zones classées par l'OMS.

La stratégie est de se caler sur les plans régionaux et nationaux de réduction d'émission de polluants atmosphériques.

Vulnérabilité aux changements climatiques liée spécifiquement au territoire : remontées de nappes phréatiques, retrait gonflement des argiles qui peuvent destabiliser les fondations d'une maison.

Il y a des problématiques diverses sur le territoire liées à l'urbain et au rural d'où un cumul avec des phénomènes d'inondations, de coulées de boue, de risques d'érosion, d'effondrements liés aux anciennes cavités minières... le changement climatique va accentuer un certain nombre de phénomènes extrêmes tels que canicule et pluies intenses.

Echange avec la salle

Une synthèse du diagnostic est d'ores et déjà disponible sur le site Internet de l'agglomération. Il y aura, pendant un mois, une consultation du public en ligne sur le site d'ici la fin d'année.

Pourquoi l'eau n'est-elle pas dans le registre de réflexion ? Elle l'est de manière transversale en termes de disponibilité et de partage mais ne fait pas partie des éléments réglementaires du diagnostic demandé par l'Etat.

Les SDAGE et les SAGE gèrent l'aménagement et la gestion des eaux. Donc le PCAET peut s'appuyer sur leurs travaux pour faire un état de la ressource. Par exemple, le SAGE de la Lys a été revu et un travail de collaboration avec ce Plan Climat réalisé ainsi qu'avec le PAPI (Plan Aménagement et de Prévention des Inondations).

Concernant la qualité de l'air, est-ce que les pesticides sont également pris en compte ? C'est une analyse assez récente et avec le partenariat de l'agence ATMO Hauts de France, le diagnostic va être approfondi dans les années à venir.

Par rapport à la projection des consommations d'énergie, est-ce que la méthanisation et les gaz de gisement vont être développés ? Sur le territoire, il existe un réel potentiel de méthanisation. L'agglomération n'a pas vocation à porter tous les projets du territoire, ce sont les acteurs qui vont porter également ces projets. Il en existe déjà quelques-uns dans ce domaine portés par les agriculteurs.

Le gisement sur le territoire, s'il était exploité, permettrait de produire 1/3 des consommations du territoire mais cela suppose de faire 470 éoliennes, 4 km² de panneaux solaires photovoltaïques, 7 hectares de panneaux solaires thermiques, 6 à 7 méthaniseurs. Le gaz de mine n'est pas du gaz de schiste. Une évaluation est faite sur la capacité maximum du territoire à produire l'énergie dont elle a besoin. Il sera difficile de mobiliser toutes ces énergies dans les prochaines années.

En termes d'émission totale des polluants réglementés par secteur d'activité, on s'aperçoit que les industries polluent 3 fois 1/2 plus que les transports routiers. C'est ATMO qui fait l'accompagnement sur la qualité de l'air sur l'agglomération. Ce ne sont pas les mêmes polluants, en industrie on a différents types de polluants (réglementés par la DREAL) tandis que sur le transport on est plus sur du NOX et des particules fines liés au gazole notamment.

Quel est le taux de fréquentation des BHNS ? La question qui se pose sur notre territoire est d'organiser et de mailler le territoire à partir des axes structurants sur lesquels il y a du BHNS. Il a été communiqué une augmentation sensible sur les lignes Bulle et l'évolution est plus modeste sur les autres lignes. L'idée était d'avoir un rabattement sur les axes structurants.

Concernant l'importance des influences climatiques sur notre zone pourquoi est-on alarmistes ? Pour faire une étude de vulnérabilité, on croise la sensibilité du territoire à l'exposition au changement climatique et on regarde la possibilité de cette exposition aux regards de différents scénarii à 2030-2050. La vulnérabilité s'est accentuée par l'urbanisation de nos territoires, les changements dans le domaine agricole... Effectivement, le territoire n'est pas aussi exposé que dans les territoires très touchés par la sécheresse mais la progression à la vulnérabilité est régulière. Le territoire n'est pas épargné par les inondations et les coulées de boues.

La dépendance aux énergies fossiles entraîne une importation massive. Chacun d'entre nous consomme beaucoup en électricité donc il faut fournir en conséquence. La priorité est de réduire cette dépendance donc faire des économies d'énergie.

L'une des énergies les plus faciles à obtenir n'est-elle pas d'inciter la sobriété énergétique par la technologie, par le côté financier...

Comment faire pour promouvoir les transports en commun ? Il faut avoir le réflexe de trouver une alternative à la voiture comme par exemple promouvoir le covoiturage. La dévégétalisation empêche l'absorption du gaz carbonique. Les gens consomment des produits qui viennent de l'étranger ce qui produit énormément de gaz carboniques puisqu'il n'y a pas forcément de normes pour limiter les pollutions donc il faut favoriser la consommation locale qui ne représente que 2% de la consommation.

A partir du partenariat développé avec ATMO, une modélisation de la qualité de l'air a été mise en place. Chaque jour, sur le site Internet de l'agglomération, il est possible de voir la qualité de l'air du jour, du lendemain et du surlendemain. C'est donc un outil de sensibilisation et de prévoyance.

Les défis

- 1) La protection des habitants : vulnérabilité aux changements climatiques, protection de la nature
- 2) La mobilité : un certain nombre de solutions sont mises en place. Elles doivent être accentuées, améliorées, expérimentées pour favoriser les conditions d'une mobilité durable.

- 3) La transition énergétique : politique de sobriété surtout dans la précarité énergétique actuelle de la population
- 4) L'usage écologique de notre territoire c'est avoir un modèle de développement du territoire qui croise la transition énergétique et écologique avec les besoins en matière de développement (habitat, emploi,...)
- 5) La coopération : transversale et indispensable avec tous les acteurs du territoire

Les principales orientations et les enjeux majeurs

Défi 1 - La protection des habitants et de la nature

Réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques

- Valoriser et accompagner les actions du programme d'action et de prévention des inondations mis en place par le SIMSAGE.
- Mettre en place un dispositif d'information du public sur le retrait gonflement des argiles.
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

Lutter contre la pollution de l'air et préservation de la population

- Remplacer les équipements de chauffage les plus polluants (TEREOS, Fonds Air Bois).
- Réduire l'utilisation des véhicules thermiques.
- Encourager l'évolution des pratiques agricoles.

Adapter le territoire aux effets du changement climatique

- Développer la Trame Verte et Bleue et la biodiversité (essences locales).
- Végétaliser les espaces urbains et lutter contre les îlots de chaleur.
- Prendre en compte les effets du changement climatique dans la construction et la planification.

Défi 2 - La mobilité des personnes et des biens

Réduire la dépendance aux produits pétroliers pour le transport

- Réaliser des plans de déplacement (acteurs publics et privés).
- Préférer des modes de carburation innovants pour les véhicules.
- Proposer des solutions de covoiturage.
- Développer le dernier km bas carbone pour les livraisons.

Développer les mobilités actives ainsi que le transport en commun

- Proposer des aménagements et des équipements favorables à la pratique du vélo dans les espaces publics et privés.
- Mettre en place une indemnité kilométrique vélo.
- Densifier les espaces afin de réduire les distances de déplacement.
- Sensibiliser les usagers sur les avantages de ces déplacements.
- Favoriser la location et la mise à disposition de vélos.

Défi 3 - La transition énergétique

Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre la précarité énergétique

- Amplifier la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics et privés.
- Accompagner les particuliers dans leurs travaux de rénovation.
- Proposer des outils et un accompagnement pour les acteurs privés.
- Développer les solutions innovantes pour les constructions neuves (bois, matériaux biosourcés, ...).

Développer les énergies renouvelables sur le territoire

- Encourager les particuliers et les acteurs économiques.
- Développer un plan solaire communautaire et les outils permettant sa mise en oeuvre.
- Favoriser l'usage du bois (filiale locale, remplacement des équipements, ...) pour le chauffage des bâtiments.
- Développer la méthanisation.
- Créer une Agence Locale de L'Energie.

Défi 4 - L'usage écologique de notre territoire

Créer un modèle d'aménagement vertueux

- Requalifier les friches urbaines et les sites pollués.
- Réduire fortement l'artificialisation des sols.
- Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans la planification.
- Développer les modèles innovants (éco quartier des Alouettes, friche n°1 Noeux-les-Mines, SIZIAF, etc...).

Développer des pratiques et des usages plus respectueux de l'environnement

- Favoriser l'économie circulaire et les circuits courts.
- S'engager dans des démarches de certification (EIFFAGE) environnementale ou énergétique.
- Développer des actions sur l'alimentation (gaspillage alimentaire, produits bio et locaux, ...).
- Favoriser le recyclage des déchets.
- Utiliser le numérique pour réduire nos consommations énergétiques.

Défi 5 - L'incitation à la coopération

Favoriser la conduite du changement sur le territoire

- Développer des outils et des structures en faveur de la transition énergétique (société de projet, politique de la ville, observatoire).
- Travailler de façon concertée afin de répondre conjointement aux appels à projet (COTRI, COTENR, ...).
- Développer les partenariats entre les acteurs.
- Améliorer la connaissance et la diffusion des données.

Proposer un vaste programme d'animation et de communication territorial

- Développer les animations environnementales.
- Mettre en place des chantiers participatifs.
- Communiquer sur les réalisations exemplaires du territoire.

Echange avec la salle

Les contributions peuvent être soit partagées ce soir grâce aux papiers et crayons mis à disposition du public dans la salle avec une urne pour récolter les idées soit via le site Internet de l'agglomération avec l'enquête.

Concernant la rénovation des habitations minières, l'engagement pour le renouveau du bassin minier permet aux bailleurs (majoritairement Maison et Cité et SIA) de rénover thermiquement ces logements en accordant des aides financières (agglomération, département, Etat). C'est environ 20.000 logements concernés dans les 10 ans à venir.

L'agglomération est à la croisée de deux politiques celle de l'habitat et celle d'une forme de transition énergétique. Un certain nombre de dispositifs existent pour aider aux rénovations pour les personnes éligibles aux aides notamment celles de l'AHNA. Un dispositif plus récent, Fond de Transition Energétique permet d'accompagner les particuliers dans les rénovations exemplaires sur le chauffage et l'isolation.

Pour les bâtiments publics, il y a une possibilité d'accompagner les collectivités dans une forme de diagnostic et peut-être d'élaboration de plans mais l'agglomération ne peut pas intervenir en lieu et place de tous

les acteurs.

Un membre de l'assemblée regrette qu'il n'y ait aucun chiffre quant aux objectifs. Les objectifs opérationnels seront soumis à l'approbation d'un Comité de pilotage stratégique dans quelques jours et tous ces éléments figureront dans l'enquête de consultation publique qui sera en ligne. On pourra avoir des orientations générales avec des équivalences potentielles sur un certain nombre de thématiques, par exemple le nombre de maisons potentiel à rénover, sur une échelle de temps du Plan Climat 2020-2025.

M. WACHEUX ajoute que le vélo sera une grande priorité du PCAET.

Dans quelles mesures le territoire peut être incitateur vis-à-vis des entreprises pour mettre en place le télétravail ? Y-a-t-il des objectifs de fixés en la matière ? Pareil pour les réunions à distance style vidéoconférences...notamment pour le tertiaire.

C'est une dimension qu'il faut travailler car dans tous les schémas de mobilité, la première piste facile à mettre en place concerne les déplacements que l'on arrive à limiter. Au niveau régional la réflexion est engagée, elle peut s'étendre aux services de l'agglomération.

Dans le cadre du PCAET, une enquête de mobilité a été réalisée auprès des 900 agents communautaires avec 600 réponses environ, c'est un prémisses pour un plan de déplacement et pour le télétravail entre autres.

Les transports en commun ne sont pas forcément adaptés aux personnes qui sont postées pour leur travail.

Dans les pays du Nord, au lieu de mettre des plantes pour fleurir les communes des fruits et légumes de saison sont plantés et sont en accès libre. La terre est paillée pour éviter la surconsommation d'eau. Cela fait partie des prérogatives des communes.

Au niveau de l'agglomération, il y a le plan 1.000 arbres pour les communes et il y a une forte demande. Lors d'une réunion, M. WACHEUX a rencontré des jeunes qui proposent de planter des arbres fruitiers et l'idée ne paraît pas insurmontable. Il faut inciter à développer la végétation en ville avec une valeur sociale ajoutée.

Un membre du public salue la rénovation de la Cité des électriciens et en particulier les plants de fruits et légumes en quantité mis à disposition de la population.

Une association « Les apartistes » de Calonne-Ricouart Cité 5 organise ce genre d'action dans le cadre de la politique de la ville.

Un membre évoque l'amélioration des comportements au quotidien en passant par l'exemplarité de l'agglomération.

M. WACHEUX invite les associations et autres qui oeuvrent pour la protection de l'environnement à se faire connaître le plus possible et à mettre en avant leurs actions.

Un membre du public pense qu'une des solutions est de développer le transport en commun et de le rendre gratuit. Certains bus scolaires notamment circulent à vide et sont obligés de faire leurs parcours car la prestation est payée.

Il ne faut pas que les solutions apportées aggravent la situation existante comme par exemple pour le méthaniseur, quid du devenir des boues et de leur impact sur les sols ? Idem pour les méthodes d'extraction des gaz de houille. Il faut toujours veiller à chercher la cause du problème avant de mettre en place des actions.

La meilleure dépollution reste les arbres.

M. WACHEUX explique qu'il existe des bus à la demande et que si l'on incite à l'utilisation des transports en commun qui est un service à la population, il faut pour que chacun puisse prendre le bus avec des horaires et des arrêts multiples. Effectivement, ce service est perfectible. Quant à la gratuité des bus, elle semble vertueuse. Il y a une impossibilité d'ordre juridique actuellement dans le cadre de la délégation de service public existante. Il faudra saisir l'opportunité du renouvellement de cette délégation, comme à Dunkerque, pour permettre cette gratuité.

Un exemple est cité concernant des luminaires à leds installés à Coudekerque-Branche, ce qui aurait permis une économie de 450.000 €.

Comment les communes et les citoyens peuvent s'emparer de ces défis ?

Si individuellement ou collectivement, des moyens, des mesures, des projets peuvent aider une ou des communes sur le territoire, il faut le faire savoir pour les intégrer à la démarche. Il y en a déjà qui ont été faits et qui sont vont être validés.

L'agglomération a défini un cap et une stratégie pour accompagner les communes sur le patrimoine public en développant des relations de travail avec un cadre commun, en gardant les spécificités de chacune : bilan carbone, qualité de l'air ...

Une autre proposition est de réutiliser les contenants : sachets, boîtes...lorsque l'on achète.

Un exemple sur Douai, lorsqu'une construction est réalisée, un retour de l'eau à la terre est prévu. Idem sur notre territoire. En Belgique, une citerne à eau de pluie doit être prévue dans toute nouvelle construction.

Pour l'économie circulaire, pourquoi ne pas mettre en place une monnaie locale ?

Il y a de l'énergie qui est produite et fournie au niveau local (ex. Enercoop). Où s'approvisionne la collectivité ?

L'agglomération passe par des marchés groupés. Il y a un projet « REVE » (Projet Ecologique des Véhicules Electriques). Le parc de voitures de l'agglomération est composé de 30 voitures électriques qui devraient dans peu de temps être alimentées par du solaire et de l'éolien installés sur le toit du bâtiment.

Comme il n'est pas toujours facile de faire changer les mentalités chez les adultes, qu'en est-il des projets de sensibilisation chez les jeunes du territoire via l'école ?

Des animations scolaires sont déjà réalisées, après un appel à projet réalisé chaque début d'année pour mobiliser les enseignants de la collectivité : animations sur la biodiversité, sur le gaspillage des déchets, sur l'énergie. Le souhait est de les développer avec un projet de labellisation Eco-Ecole pour travailler avec les écoles sur des projets autour du développement durable. Il faut que les enseignants s'emparent des outils que l'agglomération met à leur disposition. C'est le cas de l'école Verlaine qui a obtenu des prix Eco-Ecole au niveau national.

Une autre proposition : mettre des composteurs collectifs dans des villes comme Béthune.

M. DURIEZ indique que cette réunion a permis de soulever un certain nombre de questions, de faire quelques propositions, le processus de participation est donc engagé pour répondre aux 5 défis du PCAET.

Il rappelle que dans le Mag du mois de juin se trouve un résumé du projet et il invite les membres présents à en parler autour d'eux.

Après avoir remercié les membres de leur présence à cette réunion co-animée par le Conseil de développement et par l'agglomération, M. DURIEZ indique que le Conseil de développement va donner un avis sur le diagnostic et sur les défis et chacun collectivement ou individuellement peut collaborer à enrichir le travail en cours d'élaboration.

M. WACHEUX indique que la phase opérationnelle va s'alimenter des remarques de tous les acteurs du territoire. Effectivement l'alerte ne date pas d'aujourd'hui et cela impose d'avoir un certain nombre de dispositions comme celles présentées dans ce plan ce soir car il y a urgence. C'est un problème planétaire auquel on doit contribuer à le résoudre à l'échelle de notre territoire car c'est une échelle qui fait système pour éventuellement être modèle.

Il remercie l'assistance pour sa participation et le Conseil de développement pour l'organisation de cette soirée.